



**Municipalité
Cronay**

Annexe au préavis Municipal – Rapport du Budget 2023

Dans ce rapport, uniquement les dépenses importantes par rapport aux comptes 2021 et au budget 2022 sont développées et non les dépenses d'usage courant.

1. Administration générale

11. Administration

Charges :

- 11.301.0 Changement de personnel
Un nouvel employé communal est engagé à 30% à partir du 01.12.2022. Son salaire est imputé dans ce compte puis réparti dans les différents dicastères selon son pourcentage dans chaque secteur.
Suite au départ à la retraite de Mme Viquerat Antoinette, un/e greffe sera engagé au 1^{er} mai 2023.
Mme Viquerat sera engagée pour l'archivage à partir du 1^{er} mai et pourra aider le/la greffe à environ 10%.
- 11.303/304.0 Affiliation à l'AVS et à la caisse de retraite pour le nouvel employé communal
- 11.311.1 Informatique : suite à divers problèmes rencontrés avec le logiciel de comptabilité et facturation, nous avons décidé de changer de fournisseur pour le logiciel de contrôle des habitants, la comptabilité et facturation ainsi que l'hébergement. Notre choix s'est porté sur l'entreprise OFISA qui est spécialisée dans la gestion communale. Ceci permettra également de préparer le passage au nouveau plan comptable cantonal MCH2 qui doit se faire d'ici 2026. La mise en place du nouveau logiciel se fera durant le printemps 2023.
- Coûts pour la mise en œuvre :**
Contrôle des habitants – Comptabilité – Facturation : CHF 11'300.-
Hébergement : CHF 3'100.-
- Coûts de maintenance annuelle :**
Contrôle des habitants – Comptabilité – Facturation : CHF 6'400.-
Hébergement : CHF 3'100.-
- 11.317.0 Réception, manifestation : Conseil Général au Parlement.
- 11.490.0 Imputation salaire employé communal dans les différents dicastères selon son pourcentage. (voir compte ...390.0)

2. Finances

Impôts : Chaque année et particulièrement ces deux dernières années, l'estimation des rentrées d'impôts restait prudente. Pour 2023, selon les estimations, les impôts sur le revenu et la fortune devraient rester stables.
Impôts revenus : CHF 650'000.00
Impôts fortune : CHF 70'000.00

Finances :

Péréquation : les acomptes de péréquation reçus de l'Etat se composent comme suit :

Charges : alimentation de la péréquation :	CHF 204'347.-
Revenus : retour dépenses thématiques :	CHF 51'266.-
retour péréquation :	CHF 258'465.-

Estimation péréquation :

Selon les estimations, les acomptes payés seront supérieurs au décompte final avec un solde en notre faveur (CHF 20'000.-).

Intérêts bancaires :

Suite au renouvellement d'un emprunt bancaire et à la hausse du taux d'intérêt, les montants ont été adaptés dans les comptes (322).

3. Domaines et bâtiments

Remarques générales : suite aux augmentations des charges d'énergie, les comptes (312) ont été ajustés.

Collège :

353.311.0 Achat d'une table de ping pong pour les écoles (CHF 3'000.-)

Ciblerie :

357.314.0 Etude assainissement complet des cibleries (CHF 9'000.-)

4. Travaux :

Routes :

43.313.0	Achat de matériel pour l'employé communal (CHF 5'000.-)
43.314.3	Contrat de maintenance éclairage public
43.390.0	Imputation du salaire de l'employé communal dans les routes (40%)
43.390.1	Imputation du salaire de l'employé communal dans le déneigement et le salage (10%)

Parcs et promenades :

- 44.314.0 Création d'un 3^{ème} élément du columbarium (30'000.-)
44.390.0 Imputation du salaire de l'employé communal dans les parcs et promenades (40%)

Ordures ménagères :

- 452.390.0 Imputation du salaire de l'employé communal pour la déchetterie (ramassage des poubelles du village et trajets à la Strid) (10%)

5. Instruction publique et cultes

- CHF 245'000.00 Participation ASIYE Association scolaire intercommunale Yvonand et environs. Comme attendu, le début de l'amortissement obligatoire de la salle de gym triple d'Yvonand ainsi que la reprise des sorties et camps (à la charge des communes) vont fortement augmenter les charges des écoles. Une adaptation des coûts sur les postes en lien avec les prix de l'énergie a également été prévue. Le prix d'un élève se monte à 5'163.90. La répartition des frais scolaires est calculée en fonction du nombre d'habitants et des enfants scolarisés. A la rentrée scolaire 2022, la commune comptait 59 enfants en âge de scolarité dont 10 jeunes enfants qui ont commencé l'école, du jamais vu pour Cronay.
- CHF 46'700.00 Transports scolaires : Le budget des transports a été adapté au vu du nombre croissant.

6. Police

Réforme policière

- CHF 32'549.- Participation à la réforme policière - Acompte

Défense incendie et protection civile :

- CHF 17'200.- Participation à l'association intercommunale des pompiers SDIS (CHF 42.72/hab).
CHF 7'600.- Participation à la protection civile (CHF 18.66/hab)

7. Sécurité sociale :

CHF 163'467 Facture sociale – Acompte

Estimation Facture sociale :

Selon les estimations, les acomptes payés seront supérieurs au décompte final avec un solde en notre faveur (CHF 18'000.-).

CHF 1'965.- FAJE Fondation pour l'accueil de jour des enfants : CHF 5.- /hab
CHF 91'400.- RYMAJE Réseau Yvonand-Menthue pour l'accueil de jour des enfants, augmentation de 3% sur les salaires du personnel des quatre structures (recommandation Fédération Vaudoise des Structures d'Accueil de l'enfance) et agrandissement de 22 places au Château de Sable.
CHF 2'300.- ARAS Guichet de proximité 5.-/habitant + Comité de direction CHF 250.-
Selon le protocole d'accord canton-communes, la reprise du financement des agences d'assurances sociales (AAS) par le canton est effective en 2022.
CHF 5'800.- Accueil familial de jour d'Yverdon-les-Bains et région (14.43/hab.)

8. Service des eaux :

81.311.0 Changement des compteurs (CHF 5'000.-)